

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-
RICHELIEU, convoquée à 19 h 30, tenue à huis clos à 19 h 30, le mardi
22 juin 2021, par vidéoconférence.**

SONT PRÉSENTS : Monsieur Harry Gow, conseiller #1;
Monsieur Pierre Lauzon, conseiller #3;
Monsieur Bernard Archambault, conseiller #4;
Monsieur Robert Mayrand, conseiller #6.

EST VACANT : poste #2
poste #5

Formant le quorum, sous la présidence de madame la mairesse Chantal Denis.
(Code municipal du Québec - article 147)

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Véronique Piché,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution 2021-06-214

CONSIDÉRANT que madame la mairesse procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30;

CONSIDÉRANT que l'Organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie de la COVID-19 le 11 mars 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 du 4 juillet 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication si les mesures sanitaires ne peuvent être respectées;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux dont la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

CONSIDÉRANT que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par la loi, aux membres du conseil (Code municipal du Québec - article 156).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Archambault, appuyé par Harry Gow et résolu, à l'unanimité que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

Toute documentation utile à la prise de décision a été rendue disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance. (Code municipal du Québec - article 148)

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2021-06-215

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Archambault, appuyé par Robert Mayrand, et résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. *(point annulé)* Commission municipale du Québec – mandat;
4. Immeuble municipal situé au 16, rue Marie-Rose – achat et installation d'une thermopompe neuve;
5. Festivités reliées à la fête nationale du Québec sur le territoire de la Municipalité - fermeture de rues;
6. Chants de Vieilles – aide financière 2021 – versement;
7. Chants de Vieilles – aide technique 2021;
8. Période de questions;
9. Levée de la séance.

3. COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - MANDAT

Point annulé.

4. IMMEUBLE MUNICIPAL SITUÉ AU 16, RUE MARIE-ROSE – ACHAT ET INSTALLATION D'UNE THERMOPOMPE NEUVE

Résolution 2021-06-216

CONSIDÉRANT le bris et la fin de vie de la thermopompe de l'immeuble municipal situé au 16, rue Marie-Rose;

CONSIDÉRANT la soumission #1989, en date du 2 juin 2021, pour l'achat et l'installation d'une nouvelle thermopompe de la compagnie Énaergie MC inc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Lauzon, appuyé par Bernard Archambault, et résolu, à l'unanimité, d'autoriser l'achat et l'installation d'une nouvelle thermopompe pour l'immeuble municipal situé au 16, rue Marie-Rose, auprès de la compagnie Énaergie MC inc., au coût de 6 849,00 \$ (avant taxes).

Prendre note que la modification électrique par un électricien n'est pas comprise.

5. FESTIVITÉS RELIÉES À LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ - FERMETURE DE RUES

Résolution 2021-06-217

CONSIDÉRANT les festivités en lien à la fête nationale du Québec sur le territoire de la Municipalité le 23 juin 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Mayrand, appuyé par Pierre Lauzon, et résolu, à l'unanimité, d'autoriser la fermeture des rues Marie-Rose (jusqu'à la rue Moulin-Payet) et Archambault, le 23 juin 2021 entre 18 h 00 et 23 h 00.

6. CHANTS DE VIELLES – AIDE FINANCIÈRE 2021 – VERSEMENT

Résolution 2021-06-218

CONSIDÉRANT la résolution 2021-02-061 (*POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN DES ORGANISMES ET INITIATIVES CITOYENNES – PROTOCOLE D'ENTENTE – ANNÉE 2021 – OCTROI DE RECONNAISSANCE*);

CONSIDÉRANT la demande de subvention monétaire au montant de 8 000,00\$;

CONSIDÉRANT les mesures gouvernementales en vigueur, reliées à la pandémie;

CONSIDÉRANT que le festival de Chants de Vieilles a une programmation réduite.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Mayrand, appuyé par Harry Gow, et résolu, de verser une aide financière au montant de 4 000,00 \$ pour l'année 2021 en lien avec le protocole d'entente.

Madame la mairesse demande que sa dissidence soit notée au procès-verbal.

7. CHANT DE VIELLES – AIDE TECHNIQUE 2021

Résolution 2021-06-219

CONSIDÉRANT la résolution 2021-02-061 (*POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN DES ORGANISMES ET INITIATIVES CITOYENNES – PROTOCOLE D'ENTENTE – ANNÉE 2021 – OCTROI DE RECONNAISSANCE*);

CONSIDÉRANT les mesures gouvernementales en vigueur, reliées à la pandémie;

CONSIDÉRANT que le festival de Chants de Vieilles a une programmation réduite;

CONSIDÉRANT la modification de leur demande d'aide technique (ressource humaine et matérielle).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Mayrand, appuyé par Pierre Lauzon, et résolu, à l'unanimité, d'autoriser l'aide technique dans la mesure des disponibilités pour l'année 2021 en lien avec le protocole d'entente modifié.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune période de questions.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2021-06-220

Il est proposé par Bernard Archambault, appuyé par Pierre Lauzon, et résolu, de lever la séance à 19 h 38.

En signant le présent procès-verbal, la mairesse est réputée avoir signé chacune des résolutions (article 142 (2) du Code municipal).


Chantal Denis
Mairesse


Véronique Piché
Directrice générale et secrétaire-trésorière